

LES ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS

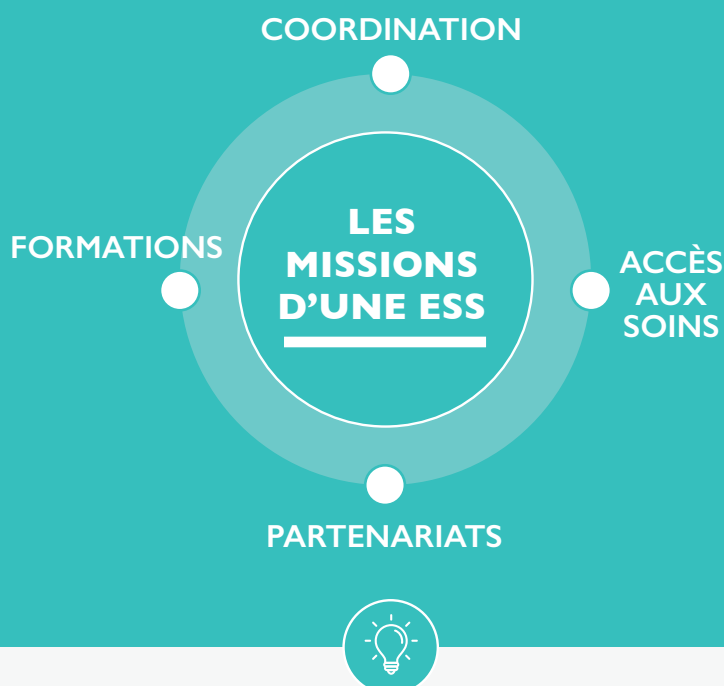


UNE OPPORTUNITÉ POUR LES MÉDECINS SPÉCIALISTES



Une équipe de soins spécialisés est un ensemble de professionnels de santé constitué **autour de médecins spécialistes** d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale choisissant

d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux. »



NOUVEAUTÉS

- ✓ Encourage le regroupement des spécialistes
- ✓ Rend visible leur organisation
- ✓ Consolide une offre d'expertise libérale
- ✓ Facilite la prise en charge de 2nd recours



JE SUIS MÉDECIN SPÉCIALISTE

POURQUOI INTÉGRER UNE ESS ?

Favoriser l'accès aux soins spécialistes dans un territoire :

- ✓ Favoriser l'accès aux soins spécialistes dans un territoire
- ✓ Elaborer un projet de santé basé sur les besoins des patients
- ✓ Sécuriser et optimiser les parcours de soins en fonction des besoins

Renforcer le travail en équipe

- ✓ Structurer et participer à la prise en charge coordonnée entre les acteurs et notamment entre les

libéraux et les établissements de santé publics et privés

- ✓ Co-construire des protocoles de prise en charge
- ✓ Faire évoluer son exercice en partageant son expérience

Rendre attractif son exercice professionnel

- ✓ Mettre en place des actions de prévention
- ✓ Accueillir des stagiaires en médecine spécialisée en devenant terrain de stage
- ✓ Développer la formation des professionnels



LES AVANTAGES

Valoriser

l'image de la spécialité dans la prise en charge de la santé publique

Fluidifier

les parcours de soins et participer à la gradation des soins

Bénéficier d'une dynamique de groupe

sans regroupement physique

Une souplesse

dans la mise en œuvre des projets d'ESS

Déploiement d'outils au service de la pratique

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ▶ Investissement du leader important au démarrage du projet d'ESS
- ▶ Deux dotations sont prévus : un crédit d'amorçage de 80 000 € et une dotation annuelle comprise entre 50 000 et 100 000, selon le nombre de médecins, pour les missions socles.
- ▶ Accompagnement et/ou portage par votre URPS



**Vous êtes intéressé.e
et voulez en savoir plus,
contactez :**

commissions@urpsml-na.org

05 56 56 57 10